



REGLEMENT de la COUPE de la SARINE

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, prénom, date de naissance, société de tir, photos, etc.) soient publiées sur les classements et sur le site internet de la Fédération et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et du dépouillement des résultats.

1. *But*

La Coupe de la Fédération a pour but de cultiver la camaraderie et l'amitié entre les tireurs, de permettre aux sociétés de notre région de mieux se connaître et de promouvoir le tir de compétition.

2. *Participation*

Chaque société de tir, membre de la Fédération des Sociétés de Tir de la Sarine, peut participer à cette coupe. Elle inscrit pour le début du concours autant de groupes qu'elle le désire.

3. *Formation des groupes*

3.1. *Appartenance aux sociétés*

Tous les participants doivent impérativement être inscrit dans la base de données FST (SAT)

~~Les tireurs doivent être membres actifs A d'une section sarinoise (avec ou sans licence).~~

Les tireurs doivent être Actif-A F300M ou Actif sans lic. d'une société Sarinoise

S'il est « Actif... » dans plusieurs société la priorité sera donné à Actif-A F300M puis au Actif sans lic. et s'il est Actif sans lic. dans plusieurs sociétés, la société ou il est participant aux exercices fédéraux prime.

3.2. *Composition des groupes et mutations*

Un groupe est composé de 5 tireurs d'une même société. La composition des groupes est de la compétence des sociétés. La formation définitive du groupe doit être inscrite sur la feuille de stand avant le début du tir. Un tireur ne peut tirer que dans un seul groupe.

Un maximum de 2 armes de sport par groupe est admis.

Lors de chaque tour éliminatoire, une **seule** mutation est autorisée.

Entre la demi-finale et la finale, aucune mutation n'est autorisée.

3.3. *Nom du groupe*

Chaque groupe portera un nom qui sera choisi par la société.

4. *Inscriptions*

Les inscriptions pour le premier tour éliminatoire se feront selon les instructions du comité de la Fédération qui fixera la date limite. Les inscriptions tardives ne seront plus prises en considération.

5. *Déroulement des tours préliminaires*

5.1. *Dispositions générales*

A chaque tour, les groupes tirent sur des **feuilles de stand spécifiques** remises par la Fédération. Seules lesdites feuilles sont prises en considération dans les classements.

Lors du premier tour, chaque groupe inscrit tire à domicile.

Dès le deuxième tour, 2 groupes de sociétés différentes sont confrontés. Le perdant est éliminé pour le reste du concours de l'année.

5.2. *Calendrier*

La Fédération établit chaque année le calendrier des différents tours.

5.3. *Tirage au sort et place de tir dès le 2^e tour*

Le tirage au sort incombe au comité de la Fédération.

5.4. *Présentation au tir dès le 2^e tour*

Chaque groupe doit se présenter au complet lors du tir. Aucun tireur suppléant ne peut participer au concours. La société organisatrice fixe la date et l'heure de tir dans la limite des dates fixées.

5.5. *Exécution du tir dès le 2^e tour*

Les deux groupes confrontés tirent **ensemble**. Chaque groupe doit disposer d'au minimum une cible. Le programme est tiré par chaque tireur en 18 minutes, soit en 90 minutes pour le groupe complet.

5.6. *Nombre de groupes*

Premier tour : Tous les groupes inscrits tirent individuellement à domicile.

Deuxième tour : Les 32 meilleurs groupes ayant tirés au premier tour sont qualifiés pour le 2^e tour.

Si le nombre de 32 groupes n'est pas atteint, des bulletins blancs sont insérés pour le tirage au sort du 2^e tour.

Si le nombre de 32 groupes n'est pas atteint et que le nombre de groupe est impair, un seul bulletin blanc sera introduit pour le tirage au sort.

Le groupe tiré contre un bulletin blanc est qualifié d'office pour le 3^e tour mais doit aussi tirer le programme.

Troisième tour : Les groupes gagnant du 2^e tour.

Si le nombre de 16 groupes n'est pas atteint, un repêchage des meilleurs groupe éliminés du 2^e tour est fait.

La moitié des groupes ayant tiré le deuxième tour.

Seuls 8 groupes sont admis en demi-finale, si le nombre de groupes qualifiés à l'issue du troisième tour dépasse 8 groupes, les groupes ayant obtenu les moindres résultats seront éliminés.

Demi-finale : Les 8 groupes gagnant du 3^e tour

Finale : Les 4 meilleures groupes de la demi-finale

6. Organisation des 3 tours et prise en charge des frais

6.1. Obligations de la société organisatrice dès le 2^e tour

La société organisatrice fixe un choix de **deux dates** au groupe adverse. Si ce dernier ne peut se présenter à l'une de ces deux dates, il est éliminé par forfait.

La société organisatrice prend la responsabilité du bon déroulement de la rencontre.
Elle supporte les frais de mise à disposition de son personnel et de ses installations.

6.2. Obligations du groupe adverse

Le groupe adverse mettra à disposition de la société organisatrice un secrétaire chargé du contrôle.

7. Tours finaux

Les tours finaux s'organisent avec une demi-finale et une finale.

7.1. Participants

~~La demi-finale se tire avec 8 groupes. La finale avec 4 groupes.~~ En cas de retrait d'un groupe finaliste, le responsable du groupe empêché avisera immédiatement ~~le son~~ président de ~~sa~~ société ainsi que le responsable de la Fédération pour la Coupe de la Sarine. Le groupe éliminé au 3^e tour ayant obtenu le meilleur résultat a la possibilité de remplacer le groupe qui s'est retiré pour les tours finaux. Le responsable de la Fédération avisera ce groupe dès qu'il a connaissance du retrait du groupe qualifié.

7.2. Déroulement

Les tours finaux se déroulent dans un stand désigné par le comité de la Fédération, stand qui compte au minimum 4 cibles électronique ~~ou 6 cibles manuelles~~. Ils se tirent sur une demi-journée.

La Fédération, d'entente avec les sociétés, fixe, selon un tournus, l'emplacement de cette compétition.

7.3. Organisation

L'organisation de la finale relève de la compétence de la Fédération. La société qui reçoit les tireurs met à disposition ses installations et son personnel. Une indemnité raisonnable, fixée par le comité de la Fédération, lui sera versée.

L'exploitation d'une buvette relève de la société organisatrice.

7.4. Classement - Prix

Le 1^{er} groupe classé sera le champion de la coupe.

Des cartes-couronnes récompensent les tireurs des 3 premiers groupes

8. Programme, armes, positions, munition

8.1. Programme : à tirer dans l'ordre et sans interruption

5 coups d'essai obligatoires sur cible A/10

5 coups, coup par coup sur cible A/10

5 coups, feu de vitesse en **90 secondes** sur cible A/5

5 coups, coup par coup sur cible A/5

8.2. Egalités

En cas d'égalité au cours des éliminatoires et des finales,

- 1) les meilleures passes individuelles du groupe,
- 2) puis, les coups profonds du groupe,

déterminent le rang

8.3. *Armes et positions*

<u>Fusil libre (Fusil de sport)</u>	<u>à genou</u>
<u>Fusil standard (Fusil de sport)</u>	<u>couché bras franc</u>
<u>Mousqueton</u>	<u>couché bras franc ou appuyé ou sur bipied</u>
<u>Fusils d'assaut</u>	<u>sur bipied</u>

Les vétérans peuvent tirer avec le fusil libre couché bras franc.

Les séniors-vétérans peuvent tirer avec le fusil libre et le fusil standard appuyé.

Celles-ci font référence au RTCF, RTP et au catalogue des moyens auxiliaires en vigueur à ce jour. En cas de modification en cours d'année, celles-ci devront être immédiatement appliquées.

~~Toutes les armes sont admises et le groupe peut être composé de différentes armes. Toutefois, au maximum 2 fusils standards ou armes libres seront admis par groupe.~~

Arme libre	à genou
Fusil standard	couché bras franc
Mousqueton avec et sans ring	appui autorisé sans distinction d'âge
Fusil d'assaut 57	appui médian
Fusil d'assaut 90	sur bipied

~~Les Vétérans et les Seniors Vétérans peuvent tirer en position couché, bras francs avec l'arme libre et le fusil standard.~~

8.4. *Munition*

Chaque groupe apporte sa munition aussi bien dans les éliminatoires que pour les finales.

9. *Finance*

Finance d'inscription

Une finance d'inscription sera versée par chaque groupe au moment de son inscription. Le montant est fixé annuellement par le comité de la Fédération.

La Fédération est responsable de la gestion financière de cette compétition. Elle décide librement des dépenses en fonction des recettes.

10. *Résultats - contrôle*

La Fédération s'occupe des résultats et du contrôle.

- elle désigne un responsable de la Coupe de la Fédération ;
- elle enregistre les inscriptions ;
- elle procède au tirage au sort avant chaque éliminatoire ;
- elle donne les instructions précises aux sociétés pour l'envoi des résultats ;
- elle contrôle le bon déroulement des éliminatoires ;
- elle établit le palmarès après chaque tour et le communique aux sociétés avec le tirage au sort du tour suivant ;
- elle publie la composition des groupes à chaque tour ;
- elle dresse les classements lors de la finale.

Elle veille au bon déroulement de ce concours dans toutes ses phases.

11. *Dispositions finales*

Les infractions au présent règlement entraînent automatiquement la disqualification du groupe. Pour le reste, les prescriptions de la FST sont applicables.

Toute contestation durant les trois premiers éliminatoires doit être faite au directeur de tir qui statue immédiatement. Sa décision peut faire l'objet, dans un délai de 48 heures et par écrit, d'un recours au responsable de la Fédération. Lors de la demi-finale et de la finale, le responsable de la Fédération statue immédiatement sans possibilité de recours.

Le présent règlement

Abroge toutes les dispositions antérieures.

A été approuvé par l'assemblée des délégués FSTS du 27 février 2026 au Mouret. ~~4 mars 2022 à Rosé~~.

Entre immédiatement en vigueur.

La Présidente :
Caroline Clément

Le Secrétaire :
Stéphane Andrey

Le responsable de la coupe :
Grégory Progin